



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21130884

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

26 OCT. 2021

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0462 200 347

Nom

(en entier) : **KENGANI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Vieille Cour 76, 1402 Thines (Nivelles)****Objet de l'acte : Nominations administrateurs**

[extrait des décisions adoptées par l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2021]

1. Le président expose que le mandat des administrateurs prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Conformément à la proposition de l'organe d'administration, l'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'administrateurs de la société pour une durée de 5 années, prenant cours à l'issue de la présente assemblée générale, pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026 et qui se prononcera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2026:

- la SRL Chorus Services, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles et à la BCE sous le numéro 0733.619.314, dont le siège est sis Rue de l'Anémone 8, 1180 Bruxelles, représentée par Monsieur Frédéric Rouvez, faisant élection de domicile au siège de la société;

- la SA Debaere, inscrite au registre des personnes morales de Gand (section Gand) et à la BCE sous le numéro 0411.578.522, dont le siège est sis Steenweg op Deinze 150 à 9810 Nazareth, représentée par Monsieur Filip Dossche, faisant élection de domicile au siège de la société.

2. L'Assemblée Générale mandate par la présente Madame Christel Godfroid, domiciliée rue du Goddiarch 2 à 1495 Villers-la-Ville, agissant seule, en vue de procéder aux formalités de publications, dépôt et inscriptions nécessaires auprès du Moniteur Belge, de la Banque Carrefour des Entreprises et du registre des bénéficiaires effectifs en exécution des décisions adoptées ci-avant, et à cette fin établir, compléter et signer tous documents, faire toute déclaration et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Christel Godfroid
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).